

Privilège

arrivée au pouvoir en 1984. Ils refusent une nouvelle imposition sous la forme de cette taxe sur les produits et services et ils demandent au Parlement de la rejeter.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, moi aussi, je suis heureux de me joindre à mon collègue de Kingston et les Îles et de présenter, en conformité de l'article 36 du Règlement, une pétition concernant l'intention du gouvernement de donner suite à la taxe sur les produits et services.

Ces pétitionnaires de Merritt et de Kamloops, en Colombie-Britannique, signalent l'effet dévastateur que cette taxe aura sur eux et ils demandent au Parlement du Canada de faire ce qu'il peut pour inciter le gouvernement à ne pas donner suite à cette taxe.

VIA RAIL

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, sur un autre sujet, les pétitionnaires encore une fois de Kamloops, en Colombie-Britannique, signalent qu'à leur avis, la décision du gouvernement de réduire le service ferroviaire voyageurs au Canada est une mesure très regrettable. Ils suggèrent au gouvernement de songer à moderniser les services de VIA Rail afin que le deuxième plus grand pays du monde, le Canada, possède une solution de remplacement plus rapide, plus économique, plus sûre, plus commode, plus écologique et plus éconergétique aux autres modes de transport en maintenant notre service ferroviaire voyageurs à un haut niveau au Canada.

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL—LA PROTECTION DES DROITS DE LA FEMME

M. Guy Saint-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, je dépose aujourd'hui, selon l'article 36 du Règlement, une pétition concernant le retrait préventif des femmes enceintes.

Le Code canadien du travail doit respecter les principes énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés, et de ce fait, est censé avoir protégé les droits de la femme.

Les règles concernant l'indemnisation de la femme enceinte ne tiennent pas compte de toutes les exigences des conditions de travail.

La possibilité du retrait préventif pour les femmes enceintes est une option désirable et nécessaire pour les femmes au travail.

Monsieur le Président, je suis moi-même signataire de cette pétition, et les signataires de cette pétition provenant de Senneterre et de Val-d'Or demandent humblement que le Parlement considère sérieusement, lors de la révision du Code canadien du travail, les lacunes de celui-ci et qu'il reconnaisse la nécessité d'intégrer au

Code des clauses concernant le retrait préventif des femmes enceintes.

[Traduction]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joe Fontana (London—Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je souhaite présenter à la Chambre des pétitions venant d'habitants du sud-ouest de l'Ontario qui continuent d'exhorter le gouvernement à retirer sa taxe de 7 p. 100 sur les produits et services, qui sera inflationniste et réduira notre compétitivité sur les marchés mondiaux.

J'invite le gouvernement à respecter les souhaits des Canadiens et à retirer cette taxe.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

M. le Président: Je voudrais signaler à la Chambre que les députés de Dartmouth et de Sudbury m'ont avisé, à tour de rôle, de leur intention de soulever la question de privilège.

Après avoir lu leurs avis tout porte à croire, même si ce n'est pas parfaitement clair, que leur intervention porte sur le même sujet.

Je me demande si les députés pourraient m'apporter des éclaircissements à ce sujet, car s'il s'agit de la même question, je considérerais alors qu'il s'agit d'une seule question de privilège. Est-ce d'accord?

M. MacDonald: Oui.

Mme Marleau: Oui.

M. Andre: Je ne voudrais pas retarder les délibérations, monsieur le Président, mais malheureusement, j'ai un rendez-vous dans un instant à mon cabinet et je devrai m'absenter avant d'avoir entendu tous les arguments. Je voudrais avoir l'occasion de répondre avant qu'une décision ne soit prise, si vous jugez bon d'écouter des avis avant de rendre votre décision. Si vous considérez que la question de privilège ne paraît pas fondée à première vue, je ne voudrais pas retarder cette décision. Cependant, si vous jugez nécessaire d'entendre les arguments